



N° 11	Gestion, comptabilité, tarification	1 jour	En intra sur demande
	Elaborer le compte administratif des ESSMS : de la procédure à la mise en pratique (Support pour rendre compte de l'utilisation des ressources et évaluer la mise en œuvre des conventions et contrats (CPOM))		

Intervenant : Maud BEURRIER, Conseillère technique gestion-tarification-coopération à l'URIOPSS Centre

Coût : nous consulter

Public / Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs, gestionnaires, comptables, décideurs bénévoles.

Il est recommandé d'apporter dans la mesure du possible ses derniers documents (budget, compte administratif et bilan)

Prérequis à définir selon les besoins.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel.

Support d'animation utilisé en vidéo-projection remis sur support papier
Cas pratique : Présentation d'un modèle de compte administratif

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation : Evaluation des acquis en cours de formation : Tour de table de clôture de la journée : vérification que les questions aient trouvé réponses en fonction des attentes émises en début de formation, Quiz final sur paperboard

Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 15 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : à définir

Objectifs pédagogiques

Au regard des nouveaux textes législatifs (loi 2002-2, loi HPST) et réglementaires (décret du 22 octobre 2003 codifié, ainsi que les nombreux arrêtés publiés depuis):

- permettre aux participants de pouvoir expliquer l'utilisation des financements de leurs établissements et services, via la présentation du compte administratif (hors ERRD) ainsi que du plan de financement et des indicateurs constituant le tableau de bord.
- Intégrer cet outil comme élément du « dialogue de gestion » dans le cadre d'un CPOM

Programme

L'environnement législatif et réglementaire des établissements sociaux et médico-sociaux en termes d'allocation de ressources

- Le compte administratif
- La place du compte administratif dans le cadre d'une négociation contractualisée (CPOM volontaire)

Le compte administratif

- Activités
- Section d'investissement
- Les groupes fonctionnels
- Les tableaux annexes relatifs à l'emploi des crédits
- Le rapport d'activités
- L'affectation du résultat : reprise ou affectation à un projet

Le tableau de bord ANAP

- Les indicateurs
- Repérage des sources de collecte des indicateurs

La procédure de « discussion » du compte administratif

